



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/MP.EIA/WG.1/2007/8
27 décembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR L'ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR
L'ENVIRONNEMENT DANS UN CONTEXTE
TRANSFRONTIÈRE

Groupe de travail de l'évaluation
de l'impact sur l'environnement

Onzième réunion
Genève, 21-23 novembre 2007

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'ÉVALUATION DE
L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DANS UN CONTEXTE
TRANSFRONTIÈRE SUR SA ONZIÈME RÉUNION**

Résumé

La Réunion des Parties a créé le Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière afin de faciliter l'application de la Convention et la gestion du plan de travail (décision I/2). Le présent rapport rend compte de la onzième réunion du Groupe de travail, qui s'est tenue à Genève du 21 au 23 novembre 2007, conformément au plan de travail adopté (décision III/9) et en prévision de la prochaine réunion des Parties, qui doit avoir lieu à Bucarest du 19 au 21 mai 2008.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION.....	1 – 3	3
II. PROCÉDURE D'ENQUÊTE	4	3
III. EXAMEN DU RESPECT DES DISPOSITIONS	5 – 8	4
IV. EXAMEN DE L'APPLICATION	9 – 10	4
V. ÉCHANGE DE DONNÉES SUR LES BONNES PRATIQUES	11	5
VI. COOPÉRATION SOUS-RÉGIONALE VISANT À RENFORCER LES CONTACTS ENTRE LES PARTIES	12 – 14	5
VII. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LES PAYS D'EUROPE ORIENTALE, DU CAUCASE ET D'ASIE CENTRALE	15 – 17	6
VIII. SIXIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»	18 – 21	6
IX. PLAN DE TRAVAIL POUR LA PROCHAINE PÉRIODE INTERSESSIONS	22 – 25	7
X. BUDGET ET DISPOSITIONS FINANCIÈRES	26 – 29	9
XI. ASSISTANCE FINANCIÈRE	30 – 31	10
XII. QUATRIÈME RÉUNION DES PARTIES.....	32 – 38	10
XIII. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS DE RATIFICATION DE LA CONVENTION, DE SES AMENDEMENTS ET DE SON PROTOCOLE RELATIF À L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE ENVIRONNEMENTALE	39 – 40	11
XIV. QUESTIONS SE RAPPORTANT AU PROTOCOLE À LA CONVENTION	41 – 42	11
XV. PARTICIPATION DU PUBLIC AUX TRAVAUX DES INSTANCES INTERNATIONALES	43	12
XVI. QUESTIONS DIVERSES.....	44 – 46	12

I. INTRODUCTION

1. Ont participé à la onzième réunion du Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) des délégations des États membres de la CEE suivants: Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bulgarie, Canada, Croatie, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan et Turquie. Des représentants de la Commission européenne ont aussi assisté à la réunion. L'Iraq, État Membre de l'Organisation des Nations Unies, y était également représenté.
2. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) était représenté. Les organisations non gouvernementales (ONG) ci-après étaient représentées: ECOGLOBE, ECO-Forum européen, Institute for Ecological Modernisation, Association internationale pour l'évaluation d'impacts (AIEI) et Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale (CRE-ECE).
3. M^{me} Vania Grigorova (Bulgarie), Présidente du Groupe de travail, a ouvert la réunion. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour, élaboré par le secrétariat, et il a remercié la délégation suisse d'avoir fait établir des traductions informelles en russe de nombreux documents informels rédigés pour la réunion.

II. PROCÉDURE D'ENQUÊTE

4. La Présidente a présenté un avant-projet de décision sur l'amélioration de l'efficacité de la procédure d'enquête, comme suite aux débats du Groupe de travail à sa dixième réunion (ECE/MP.EIA/WG.1/2007/2, par. 5 et 6). **Les participants à la réunion (ci-après dénommés «les participants») ont accueilli favorablement le projet de décision et sont convenus de le soumettre pour examen à la Réunion des Parties, tel que révisé en fonction de leurs observations**, plus précisément celles qui suivent:
 - a) L'objectif devrait être d'améliorer l'efficacité de la procédure d'enquête plutôt que de renforcer celle-ci;
 - b) Le secrétariat devrait encourager l'intervention de toute commission d'enquête si les Parties concernées le demandent;
 - c) La date de constitution de la commission d'enquête, mentionnée au paragraphe 13 de l'appendice IV de la Convention, devrait être comprise comme étant la date à laquelle tous les membres de la commission d'enquête ont été désignés conformément à l'appendice;
 - d) Il faudrait supprimer la mention figurant au paragraphe 13 de l'appendice IV de la Convention, selon laquelle les Parties concernées peuvent convenir de prolonger le délai;
 - e) Plutôt que d'inscrire un crédit à cette fin au budget, le Bureau devrait autoriser l'utilisation de ressources provenant du Fonds d'affectation spéciale de la Convention, dans une limite de 20 000 dollars des États-Unis, pour financer les premiers travaux d'une commission d'enquête en attendant que les Parties concernées déposent, dans un fonds établi à cet effet,

les ressources suffisantes pour couvrir entièrement les dépenses prévues de la commission d'enquête.

III. EXAMEN DU RESPECT DES DISPOSITIONS

5. La Présidente du Comité de l'application a présenté un compte rendu des travaux du Comité en commençant par un rapport informel sur les douzième et treizième réunions de cet organe. Elle a fait part de l'examen par le Comité d'une communication de la Roumanie dans laquelle cette dernière se disait préoccupée quant au respect par l'Ukraine de ses obligations au titre de la Convention. Elle a ensuite informé la réunion de l'initiative du Comité concernant l'Arménie.

6. Les participants ont accueilli avec satisfaction le rapport de la Présidente du Comité de l'application et ont pris note de l'examen de la communication de la Roumanie par le Comité et de l'initiative de ce dernier concernant l'Arménie. **Ils ont demandé au Comité d'établir ses conclusions et recommandations sur ces deux questions en vue de les soumettre pour examen à la Réunion des Parties. Ils ont aussi demandé que les conclusions et recommandations du Comité soient distribuées rapidement après la quatorzième réunion du Comité**, prévue du 15 au 17 janvier 2008.

7. La Présidente du Comité de l'application a ensuite présenté un projet de décision révisé concernant l'examen du respect des obligations, ainsi qu'un projet de rapport adressé par le Comité à la quatrième réunion des Parties et un projet révisé de règles relatives à la conduite des réunions du Comité, qui doivent tous deux être annexés au projet de décision. Elle a noté qu'aucune observation n'avait été reçue sur le projet de règles comme suite à l'invitation faite de présenter des observations sur le document après la précédente réunion du Groupe de travail (ECE/MP.EIA/WG.1/2007/2, par. 14).

8. Les participants sont convenus de la procédure à suivre pour finaliser le projet de décision, y compris les recommandations envisageables, et pour inclure d'éventuelles activités connexes dans le projet de décision sur l'adoption du plan de travail, lors de l'examen des questions en suspens au début de la quatrième réunion des Parties. **Les participants ont accueilli favorablement le projet de règles et le projet de rapport adressés par le Comité à la quatrième réunion des Parties, et ont demandé que ces documents soient tous deux annexés au projet de décision en vue de leur examen par la Réunion des Parties.**

IV. EXAMEN DE L'APPLICATION

9. Le secrétariat a présenté le projet révisé de deuxième examen de l'application, établi sur la base des réponses au questionnaire et dans lequel il est tenu compte des observations reçues concernant le projet initial. Il a également fait part de la réception des questionnaires remplis par la Belgique, la Grèce, le Luxembourg et le Portugal pendant la période allant de mai à juillet 2007. L'Albanie et l'Irlande étaient les seules Parties à la Convention à ne pas avoir retourné le questionnaire complété, pendant la période considérée (2003-2005). **Les participants ont accueilli favorablement le projet de deuxième examen de l'application et ont demandé qu'il soit annexé au projet de décision sur l'examen de l'application afin d'être porté à l'attention de la Réunion des Parties.**

10. La Présidente du Groupe de travail a ensuite présenté le projet de décision révisé sur l'examen de l'application, auquel sera annexé le deuxième examen de l'application. Ce projet de décision avait été modifié à la lumière des observations formulées à la dixième réunion du Groupe de travail (ECE/MP.EIA/WG.1/2007/2, par. 16). **Les participants ont accueilli avec satisfaction le projet de décision et sont convenus de le soumettre pour examen à la Réunion des Parties, tel que révisé en fonction de leurs observations**, plus précisément celles qui suivent:

a) Le Comité de l'application devrait modifier le questionnaire actuel afin d'établir un questionnaire sur l'application de la Convention pendant la période 2006-2009;

b) Le Comité de l'application devrait faire figurer dans le questionnaire une question sur l'application du paragraphe 8 de l'article 3 et du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention, sans inclure une quelconque interprétation de ces dispositions.

V. ÉCHANGE DE DONNÉES SUR LES BONNES PRATIQUES

11. La Présidente du Groupe de travail a présenté un projet de décision révisé sur l'échange de données sur les bonnes pratiques, modifié à la lumière des observations formulées à la dixième réunion du Groupe de travail (ECE/MP.EIA/WG.1/2007/2, par. 18). Les participants ont accueilli favorablement le projet de décision révisé, pour demander aux pays chefs de file d'établir un résumé d'une page sur les conclusions de chaque atelier tenu, dans le but d'intégrer ce récapitulatif à un rapport sur l'échange de données relatives aux bonnes pratiques. **Les participants sont convenus de soumettre la décision à l'examen de la Réunion des Parties.**

VI. COOPÉRATION SOUS-RÉGIONALE VISANT À RENFORCER LES CONTACTS ENTRE LES PARTIES

12. Les participants ont noté que l'atelier prévu au Maroc qui porterait sur la sous-région de la Méditerranée était de nouveau reporté, comme l'avait fait savoir la délégation italienne, et que le rapport sur l'atelier consacré à la sous-région de la mer Baltique, tenu à Copenhague en novembre 2006, était publié sur le site Web de la Convention.

13. La Présidente du Groupe de travail a présenté un projet de décision révisé sur la coopération sous-régionale, modifié à la lumière des observations formulées à la dixième réunion du Groupe de travail (ECE/MP.EIA/WG.1/2007/2, par. 24). **Les participants ont accueilli favorablement le projet de décision et sont convenus de le soumettre pour examen à la Réunion des Parties, tel que révisé en fonction de leurs observations**, plus précisément celles qui suivent:

a) L'accord multilatéral pour l'Europe du Sud-Est (ECE/MP.EIA/WG.1/2007/10) devrait être annexé;

b) Il faudrait inviter spécialement les Parties et les non-Parties d'Asie centrale situées autour de la mer Noire à tenir des ateliers ou à prendre d'autres mesures appropriées afin de promouvoir la coopération dans leur sous-région;

c) Il conviendrait de demander aux pays chefs de file d'établir un résumé d'une page sur les conclusions de chaque atelier tenu, résumé qui serait intégré à un rapport sur la coopération sous-régionale;

d) Il faudrait encourager les Parties à mettre au point des accords bilatéraux ou multilatéraux et à faire rapport en conséquence à la Réunion des Parties.

14. **Les participants ont demandé au secrétariat de créer une page Web consacrée aux accords bilatéraux et multilatéraux**, mais ont jugé inopportun d'établir un modèle d'accord.

VII. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LES PAYS D'EUROPE ORIENTALE, DU CAUCASE ET D'ASIE CENTRALE

15. Les participants ont pris note du rapport communiqué par la délégation arménienne sur l'atelier consacré au renforcement des capacités dans le Caucase, tenu à Erevan en septembre 2007, et sont convenus de tenir compte des recommandations consignées dans le rapport, lors de l'établissement du projet de décision sur l'adoption du plan de travail.

16. Ils ont aussi pris note des informations communiquées par le secrétariat selon lesquelles l'Ukraine avait demandé que l'atelier consacré au renforcement des capacités en Europe orientale soit déplacé dans un autre pays de la sous-région. La délégation suisse, qui assurait un financement pour l'organisation de cet atelier, a accepté ce changement.

17. La Présidente du Groupe de travail a présenté un projet de décision révisé sur le renforcement des capacités dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, modifié à la lumière des observations formulées à la dixième réunion du Groupe de travail (ECE/MP.EIA/WG.1/2007/2, par. 31). **Les participants ont accueilli avec satisfaction le projet de décision et sont convenus de le soumettre pour examen à la Réunion des Parties, tel que révisé en fonction de leurs observations**, plus précisément celles qui suivent:

a) Les rapports des ateliers organisés dans le cadre du plan de travail actuel devraient être publiés sur le site Web de la Convention et non pas annexés au projet de décision;

b) Il faudrait demander aux pays chefs de file d'établir un résumé d'une page sur les conclusions de chaque atelier tenu, résumé qui serait intégré à un rapport sur le renforcement des capacités.

VIII. SIXIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»

18. Le représentant de la Serbie, qui avait présidé le Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires, chargé de préparer la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», a exposé les principaux résultats de la Conférence, tenue à Belgrade du 10 au 12 octobre 2007. Le secrétariat de la Conférence a fourni des renseignements complémentaires.

19. Le représentant de l'Arménie a présenté des informations sur la proposition avancée par l'Arménie, le Bélarus et Moldova en vue d'une initiative relative à l'évaluation stratégique environnementale (ECE/BELGRADE.CONF/2007/18), dont les ministres ont pris note avec intérêt (ECE/BELGRADE.CONF/2007/8, par. 18). Le secrétariat a communiqué des informations supplémentaires concernant l'initiative. La chef de la délégation du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale (CRE-ECE) a également fourni des informations sur l'initiative et sur une manifestation tenue parallèlement à la Conférence aux fins de l'élaboration d'un programme de travail pour l'initiative. Elle a aussi fait état d'une manifestation organisée conjointement, en marge de la Conférence, par le CRE-ECE, le PNUD et la CEE pour «examiner l'application du Protocole de la CEE relatif à l'évaluation stratégique environnementale: de Kiev à Belgrade et au-delà». Elle a remercié Moldova d'avoir présidé cette dernière manifestation et la Bulgarie, la Croatie, ainsi que la Commission d'évaluation environnementale des Pays-Bas d'y avoir apporté leur contribution.

20. La chef de la délégation roumaine a fait part des conclusions d'une manifestation, organisée parallèlement à la Conférence et présidée par la Roumanie, sur les orientations futures après dix ans d'application de la Convention d'Espoo¹. Elle a remercié la Croatie, la Suisse, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et l'ECO-Forum européen d'avoir appuyé la manifestation en y envoyant des participants.

21. Le Groupe de travail a pris en compte les informations susmentionnées aux fins de l'élaboration ultérieure de la décision sur l'adoption du plan de travail. **Les participants ont également demandé au secrétariat de publier sur le site Web les informations présentées par la Roumanie et le CRE-ECE.**

IX. PLAN DE TRAVAIL POUR LA PROCHAINE PÉRIODE INTERSESSIONS

22. La Présidente du Groupe de travail a présenté un projet de décision révisé sur l'adoption du plan de travail, modifié à la lumière des observations formulées à la dixième réunion du Groupe de travail (ECE/MP.EIA/WG.1/2007/2, par. 42). Le secrétariat a expliqué comment le degré d'achèvement du plan de travail actuel, tel que présenté dans le projet de décision, avait été calculé en attribuant un pourcentage aux activités du plan, groupées par ordre de priorité. Le secrétariat a aussi noté qu'il faudrait relever les pourcentages indiqués dans le projet de décision si l'atelier au Maroc (voir par. 12) ou l'atelier consacré au renforcement des capacités en Europe orientale (voir par. 16) avait lieu avant la quatrième réunion des Parties.

23. Les participants ont pris note de ces informations. Plusieurs propositions et renseignements ont ensuite été présentés à titre d'éléments de base pour la poursuite de l'élaboration du projet de décision:

¹ Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière.

a) La délégation du CRE-ECE a proposé une activité fondée sur un système de prix récompensant l'adoption de bonnes pratiques;

b) La représentante du PNUD a fait état d'un cours de formation sur l'application pratique du Protocole à la Convention relatif à l'évaluation stratégique environnementale (ESE), dispensé à Prague en octobre 2007, à l'intention de professionnels d'Europe orientale et du Caucase. Elle a également informé les participants au sujet de deux projets du PNUD concernant l'ESE dans la même sous-région: i) une ESE en cours portant sur la stratégie de développement régional de la République autonome de Crimée (Ukraine); et ii) un projet de renforcement des capacités d'ESE en Azerbaïdjan, comprenant une ESE pilote de la politique d'aménagement du territoire à Bakou, qui devrait commencer en janvier 2008;

c) Le secrétariat a présenté une proposition de l'Institut international pour l'environnement et le développement relative à une activité sur l'ESE et les changements climatiques;

d) Le représentant de l'IAIA a proposé une activité qui contribuerait à la mise à jour, par l'IAIA, de l'étude internationale de 1996 sur l'efficacité de l'évaluation environnementale².

24. Les participants ont accueilli avec satisfaction le projet de décision et sont convenus qu'il serait élaboré plus avant lors de l'examen des questions en suspens au début de la quatrième réunion des Parties, une fois révisé en fonction de leurs observations, plus précisément celles qui suivent:

a) L'initiative relative à l'évaluation stratégique environnementale (voir par. 19) devrait être saluée dans le projet de décision, et le plan de travail devrait comprendre des activités destinées à favoriser l'entrée en vigueur du Protocole relatif à l'ESE;

b) Il faudrait que les séminaires, les ateliers et les réunions prévus dans le plan de travail visent à faciliter le respect de la Convention et de son Protocole, ainsi que leur application;

c) Le renforcement des capacités dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale devrait être intégré à l'activité sur la coopération sous-régionale;

d) L'activité visant l'échange de bonnes pratiques devrait comprendre des séminaires d'une journée sur les questions juridiques, organisés avec le soutien du Comité de l'application, et des séminaires d'une demi-journée sur les bonnes pratiques dégagées de l'expérience des Parties, qui pourraient notamment prendre en compte: i) des projets comportant un impact transfrontière à longue distance ou un risque d'accident; ii) les interactions entre les changements climatiques, la biodiversité, la désertification et l'évaluation environnementale; iii) la mise à jour par l'IAIA de l'étude sur l'efficacité de l'évaluation environnementale; et iv) d'autres questions proposées par les pays chefs de file;

² L'étude initiale est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.unece.org/env/eia/documents/StudyEffectivenessEA.pdf>.

e) Il faudrait inclure une activité consacrée à la promotion de la ratification et de l'application du Protocole relatif à l'ESE (activités nationales, tenue à jour du manuel pratique destiné à accompagner l'application du Protocole, coordination avec l'initiative relative à l'ESE, entre autres).

25. Les participants sont convenus que l'examen des questions en suspens, prévu au début de la quatrième réunion des Parties, n'aurait pas pour objet de réviser le projet de décision ni la structure des activités exposées dans le plan de travail y annexé, mais seulement de préciser des détails de ce plan, s'agissant des sujets à traiter, des modalités d'organisation, des résultats, des délais et des budgets.

X. BUDGET ET DISPOSITIONS FINANCIÈRES

26. La Présidente du Groupe de travail a présenté un projet de décision révisé sur le budget et les dispositions financières, modifié à la lumière des observations formulées à la dixième réunion du Groupe de travail (ECE/MP.EIA/WG.1/2007/2, par. 49). **Les participants ont accueilli favorablement le projet de décision et sont convenus qu'il serait élaboré plus avant lors de l'examen des questions en suspens au début de la quatrième réunion des Parties, une fois révisé en fonction de leurs observations**, plus précisément celles qui suivent:

a) Le financement des activités au titre de la Convention et du Protocole devrait être réparti entre autant de Parties et de non-Parties que possible;

b) Il faudrait demander au Bureau d'aider le secrétariat à collecter des fonds;

c) Il faudrait demander au Bureau de prendre contact avec les Parties qui n'ont encore annoncé aucune contribution ou qui se sont uniquement engagées à fournir des sommes limitées ou des contributions en nature;

d) Le Bureau devrait pouvoir proposer des ajustements mineurs au budget, à hauteur de 10 % maximum;

e) Seules les activités, et non les activités subsidiaires, devraient être classées par ordre de priorité.

27. Les participants sont convenus que l'examen des questions en suspens n'aurait pas pour objet de réviser le texte du projet de décision, mais tendrait seulement à préciser les détails du tableau budgétaire en fonction du projet de décision sur le plan de travail et des ressources escomptées.

28. Les participants ont accueilli avec satisfaction le cinquième rapport financier semestriel, présenté par le secrétariat, et ont demandé qu'il soit actualisé et annexé au projet de décision sur le budget et les dispositions financières, en vue de son examen par la Réunion des Parties.

29. Les participants ont évoqué la question des annonces de contributions financières comme il était prévu dans le projet de décision sur le budget et les dispositions financières.

Les participants sont convenus que les informations sur les annonces de contributions probables au budget devraient être communiquées au secrétariat par les Parties et les non-Parties avant le 29 février 2008. Pour faciliter l'obtention de ces informations, ils ont prié la Présidente du Groupe de travail d'écrire aux pays en les invitant à faire des annonces de contributions.

XI. ASSISTANCE FINANCIÈRE

30. La Présidente du Groupe de travail a présenté un projet de décision révisé sur l'assistance financière, modifié à la lumière des observations formulées à la dixième réunion du Groupe de travail (ECE/MP.EIA/WG.1/2007/2, par. 52). **Les participants ont accueilli avec satisfaction le projet de décision et sont convenus de le soumettre pour examen à la Réunion des Parties, tel que révisé en fonction de leurs observations**, à savoir notamment que, dans le cadre de la Convention et du Protocole, il conviendrait d'appliquer, plutôt que de chercher à appliquer, les principes directeurs en matière d'assistance financière établis et périodiquement actualisés par le Comité des politiques de l'environnement.

31. La Présidente du Groupe de travail a décrit en détail la procédure et les critères que le Bureau avait mis en œuvre aux fins de la sélection des ONG pouvant bénéficier d'une assistance financière pour être représentées aux réunions organisées dans le cadre de la Convention, conformément au paragraphe 5 de la décision III/11 (ECE/MP.EIA/6, annexe XI). Les participants ont pris note de ces informations.

XII. QUATRIÈME RÉUNION DES PARTIES

32. La Présidente du Bureau a communiqué les dispositions pratiques complémentaires (parmi lesquelles figurait un projet de programme révisé) adoptées en vue de la quatrième réunion des Parties, qui doit se tenir à Bucarest du 19 au 21 mai 2008. Elle a indiqué que, de manière générale, tous les postes de dépenses seraient entièrement financés, certains par le Gouvernement roumain, d'autres par le Fonds d'affectation spéciale de la Convention, et le solde au moyen d'un fonds spécial créé par le Gouvernement roumain. Elle a fait savoir que la Hongrie avait versé une contribution au fonds spécial et que d'autres versements étaient attendus de l'Autriche, de l'Italie, de la Slovénie et de la Suisse. La délégation autrichienne a demandé un budget détaillé de la quatrième réunion des Parties.

33. **Les participants ont pris note des informations fournies par la Présidente du Bureau, se sont félicités des dispositions pratiques et ont demandé que soit aménagé, à proximité de la salle où se tiendrait la réunion, un espace pour les présentations sous forme d'affiches.**

34. Le secrétariat a confirmé que la France avait versé au Fonds d'affectation spéciale de la Convention des ressources financières, qui seraient utilisées aux fins de la quatrième réunion des Parties.

35. La Présidente du Groupe de travail a présenté des propositions du Bureau concernant les intervenants à la quatrième réunion des Parties. **Le Groupe de travail a débattu des questions précises à examiner et des autres intervenants éventuels, et il a demandé au Bureau de dresser la liste définitive des intervenants avec l'aide du secrétariat.**

36. La Présidente du Bureau a aussi présenté le projet d'ordre du jour provisoire de la quatrième réunion des Parties, comme suite aux débats tenus à la dixième réunion du Groupe de travail (ECE/MP.EIA/WG.1/2007/2, par. 39). **Le Groupe de travail a accueilli favorablement le projet; il a demandé au Bureau de finaliser l'ordre du jour provisoire conformément aux observations du Groupe de travail et d'y faire figurer un point sur les questions en suspens, qui doit être examiné le lundi 19 mai 2008, dans l'après-midi.**

37. La Présidente du Groupe de travail a présenté au Bureau des propositions pour la constitution du Comité de l'application et du bureau de celui-ci, pendant la période comprise entre la quatrième et la cinquième réunion des Parties. **Le Groupe de travail a pris note de ces informations et il est convenu d'arrêter définitivement les propositions de nominations lors de l'examen des questions en suspens au début de la quatrième réunion des Parties.**

38. La délégation roumaine a rappelé au Groupe de travail qu'un accord sous-régional relatif à l'application de la Convention parmi les pays de l'Europe du Sud-Est (ECE/MP.EIA/WG.1/2007/10) serait signé à Bucarest à l'occasion de la Réunion des Parties. En réponse à cette déclaration, les délégations intéressées ont communiqué des informations sur leurs intentions en ce qui concerne la signature de l'accord.

XIII. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS DE RATIFICATION DE LA CONVENTION, DE SES AMENDEMENTS ET DE SON PROTOCOLE RELATIF À L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE ENVIRONNEMENTALE

39. Les participants ont noté l'état actuel d'avancement du processus de ratification de la Convention, de ses amendements et de son Protocole, tel qu'indiqué par le secrétariat. Ils ont également noté l'annonce faite par la délégation serbe de la ratification de la Convention par le Parlement serbe.

40. Enfin, les participants à la réunion ont pris acte des informations communiquées par un représentant de la Commission européenne en ce qui concerne la ratification future par la Communauté européenne des deux amendements et du Protocole.

XIV. QUESTIONS SE RAPPORTANT AU PROTOCOLE À LA CONVENTION

41. Comme suite à la demande du Groupe de travail tendant à ce que le Bureau contacte l'Organisation mondiale de la santé (OMS) au sujet de l'établissement par l'OMS d'un projet de document d'orientation sur la prise en compte de la santé dans le cadre du Protocole (ECE/MP.EIA/WG.1/2007/2, par. 57), le secrétariat a fait savoir aux participants que l'OMS avait cessé de travailler à l'établissement de ce document. **Les participants sont convenus qu'aucune autre initiative n'était requise sur ce plan.**

42. Les participants ont pris note des informations fournies par le représentant de l'Autriche en ce qui concerne un atelier consacré à la participation du public à la prise de décisions stratégiques, organisé dans le cadre de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) et devant se tenir à Sofia du 3 au 4 décembre 2007.

XV. PARTICIPATION DU PUBLIC AUX TRAVAUX DES INSTANCES INTERNATIONALES

43. En réponse à une invitation du Groupe de travail (ECE/MP.EIA/WG.1/2007/2, par. 56), le secrétaire de la Convention d'Aarhus a communiqué des informations sur les travaux menés dans le cadre de cette convention pour promouvoir l'application de ses principes dans les instances internationales. Il a décrit les procédures pertinentes au titre de la Convention d'Aarhus et a fait état des réponses à un questionnaire succinct sur le sujet, données par le secrétariat à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière. Par ailleurs, il a souligné que l'équipe spéciale responsable avait proposé qu'au lieu de privilégier l'application des lignes directrices pertinentes (ECE/MP.PP/2005/2/Add.5, annexe) au sein des instances internationales, l'attention soit désormais axée sur l'application des lignes directrices par les Parties à la Convention d'Aarhus. Les participants ont remercié le secrétaire à la Convention d'Aarhus et ont pris note de ces informations et de la disponibilité d'informations supplémentaires sur le site Web de la Convention d'Aarhus³.

XVI. QUESTIONS DIVERSES

44. Le représentant de l'Iraq a fait savoir que, le 17 février 2008, l'Iraq deviendrait Partie à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar). Il a indiqué que l'Iraq souhaitait devenir Partie à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière dès que le premier amendement à la Convention (décision II/14) serait entré en vigueur.

45. Le Groupe de travail a confirmé que les questions en suspens ci-après seraient examinées au début de la quatrième réunion des Parties:

- a) Bureau et membres du Comité de l'application;
- b) Projet de décision sur l'examen du respect des dispositions et conclusions annexées;
- c) Précisions à inclure dans le plan de travail annexé au projet de décision sur l'adoption du plan de travail;

³ <http://www.unece.org/env/pp/ppif.htm>.

d) Précisions à inclure dans le tableau budgétaire figurant dans le projet de décision sur le budget et les dispositions financières;

e) Annonces de contributions financières.

46. La Présidente a récapitulé les principales décisions prises pendant la réunion, qui ont été approuvées par le Groupe de travail. Ce dernier a demandé au Bureau d'établir la version finale du rapport de la réunion, avec l'aide du secrétariat. La Présidente a prononcé la clôture de la réunion le vendredi 23 novembre 2007.
